



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga rencontre la ministre chinoise de la Justice Wu Aiying

Berne, 29.10.2013 - La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), a rencontré ce mardi à Berne la ministre de la Justice de la République populaire de Chine, Wu Aiying. La visite de la délégation chinoise était centrée sur la coopération entre la Suisse et la Chine en matière judiciaire et dans le cadre du dialogue sur les droits de l'homme, en vue de renforcer la démocratie et l'État de droit.

Durant leur entrevue, Mesdames Sommaruga et Wu ont évoqué le dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et la Chine, qui doit être poursuivi en novembre prochain. Ce dialogue vise à améliorer durablement la protection des droits de l'homme. La conseillère fédérale a souligné l'importance à ses yeux de cette initiative, rappelant que les droits de l'homme sont un fondement important pour la paix et la stabilité. C'est pourquoi il faut renforcer le système judiciaire, l'État de droit et les droits des minorités, mais aussi le rôle de la société civile, a déclaré la cheffe du DFJP : pour que la société civile puisse assumer son rôle, qui est de suivre l'activité du gouvernement avec un regard critique, la liberté d'expression est indispensable.

En ce qui concerne la coopération en matière judiciaire, les deux ministres se sont entretenues de la possibilité de conclure un accord prévoyant un échange d'informations et d'expériences dans divers domaines touchant à la justice. La possibilité de conclure un accord d'entraide judiciaire a aussi été discutée. La Suisse et la Chine ont convenu, en mai 2013, de mettre en place un groupe de travail afin d'instaurer une collaboration pratique au niveau technique et d'identifier des problèmes éventuels.

Madame Wu a visité lundi le Tribunal fédéral, où elle a pu se faire une idée précise du fonctionnement du système judiciaire suisse, des compétences des cantons et des tâches dévolues à la Cour suprême du pays. Après Lausanne, elle s'est rendue dans les Établissements de Witzwil, dans le Seeland bernois, pour s'y informer des particularités de l'exécution des peines en milieu ouvert. La Suisse et la Chine ont mis en place, voilà plusieurs années, dans le cadre de ce dialogue sur les droits de l'homme, un échange d'experts dans le domaine de l'exécution des peines.

Adresse pour l'envoi de questions:

Guido Balmer, Service d'information DFJP, tél. +41 31 322 40 40

Auteur:

Secrétariat général DFJP

Internet: <http://www.dfjp.admin.ch>⁽¹⁾

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.dfjp.admin.ch>